

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Bassin Rhône-Méditerranée

Lyon, le 15 juillet 2008

Délégation de Bassin

Unité planification gestion et connaissance

Référence : CHV240.doc

Affaire suivie par : Caroline HENRY de VILLENEUVE
caroline.henry-de-villeneuve@developpement-durable.gouv.fr

Situation hydrologique du bassin Rhône-Méditerranée mi-juillet 2008

Résumé

Les pluies de ces trois derniers mois (avril, mai, juin) sont venues soulager une situation hydrologique qui s'annonçait préoccupante à la fin mars due à un déficit important de précipitations sur l'ensemble du bassin en automne 2007 et en hiver 2008.

La situation de ce début de juillet est bonne pour ce qui concerne les ressources en eau superficielles : les cours d'eau et leurs milieux aquatiques associés qui bénéficient de cette amélioration, les retenues d'eau qui enregistrent un bon taux de remplissage à l'exception des Pyrénées, les nappes superficielles à réactivité rapide. Ces dernières, grâce aux pluies récentes, enregistrent des niveaux normaux ou au-dessus des normales saisonnières.

De plus, ces précipitations ont permis d'arroser les sols à cette saison, favorable aux besoins de l'agriculture. Elles ont permis ainsi une baisse des prélèvements pour l'irrigation donc un impact moindre sur le débit des cours d'eau.

Pourtant, le déficit de recharge des ressources en eau souterraine fortement capacitive à réactivité lente, en majorité captives, est important et conduit à des niveaux très bas pour certaines nappes de Bourgogne, du Languedoc-Roussillon et celles situées dans le couloir du Rhône moyen. Ces niveaux très bas enregistrés sont dus à une recharge hivernale qui n'a pas pu avoir lieu de façon significative depuis 4 ans consécutifs et dont les effets se cumulent, à des degrés divers, aux effets de prélèvements croissants sur certaines d'entre-elles depuis les 2 dernières décennies.

Parmi les situations des ressources en eau les plus aiguës du bassin, sur certains secteurs sont imposées des mesures de limitation des usages de l'eau dans les Pyrénées-Orientales (crise sur la Sègre, le Tech, la Têt et l'Agly), dans le Var (alerte sur l'Argens et l'Agay), dans les Bouches du Rhône (alerte sur l'Huveaune et la Touloubre amont) ainsi que sur le nord de la Drôme. Des mesures de vigilance vis à vis de l'ensemble des usagers de l'eau ont été rappelées par les préfets des départements du Rhône (pour les eaux souterraines de l'Est Lyonnais et du Garon), les Alpes Maritimes, le Var et les Bouches du Rhône et le Gard.

1. Situation hydrologique du bassin

1.1. Situation climatique

Les mois de mai et juin ont été relativement arrosés sur le bassin à l'exception de la partie sud du bassin dont les précipitations ont été faibles voire très faibles sur la bordure littorale méditerranéenne, sur l'ensemble du Roussillon et sur la basse vallée du Rhône (de Valence à son embouchure).

Les pluies efficaces cumulées depuis le 1^{er} septembre 2007 jusqu'au mois de juin suivent un schéma identique : elles sont positives sur une grande partie du bassin à l'exception de la bordure méditerranéenne. Les bilans sont positifs (de +100 à +400 mm) sur la Franche-Comté, la Bourgogne et les Alpes du Sud, bilan très positif (+400 à +750 mm) sur les reliefs des Vosges, du Jura, des Alpes du Nord et des Cévennes.

Les zones déficitaires (-200 à -500 mm) se situent dans la vallée du Rhône à partir de Lyon et suivent le corridor fluvial en s'étendant à l'ensemble de la bordure méditerranéenne couvrant le Roussillon, les plaines du Languedoc, du Rhône aval et des Bouches du Rhône.

1.2. Débit des cours d'eau

Les cours d'eau de l'ensemble du bassin ont recouvré une bonne hydraulicité pour la saison à la suite des nombreux épisodes de précipitations et d'orages. De plus, ces précipitations ont permis d'arroser les sols à cette saison favorable aux besoins de l'agriculture. Elles ont permis ainsi une baisse des prélèvements pour l'irrigation donc un impact moindre sur le débit des cours d'eau.

L'hydraulicité de la majorité des cours d'eau est proche ou supérieure à 1. On trouve même à cette saison des cours d'eau qui enregistrent une hydraulicité deux fois voire trois fois supérieure aux débits observés habituellement en juin au sud de la région Rhône-Alpes et au nord de la région PACA et dans les cours d'eau des Cévennes.

Pourtant les fleuves côtiers de PACA et du Roussillon enregistrent des débits secs à la fin du mois de juin du au déficit pluviométrique cumulé important. C'est le cas de la Touloubre dans les Bouches-du-Rhône, du Cauron et de l'Issole dans le Var, le Tech et l'Agly dans les Pyrénées Orientales et de l'Aude et ses affluents de la rive droite, Orbien et Sou, dans l'Aude.

1.3. Situation des nappes

Bien que l'automne et l'hiver soient des saisons privilégiées pour la recharge des nappes (végétation en sommeil, températures basses, humidité des sols forte, arrêt de pompes agricoles...), celle-ci est restée largement insuffisante pendant l'hiver 2008 (janvier, février, mars).

Dans l'ensemble, le niveau des nappes sur le bassin est encore inférieur pour cette période de l'année à la moyenne voire très inférieure dans la vallée du Rhône moyen et dans quelques nappes méditerranéennes en particulier dans le Roussillon. Celles-ci ont un niveau moyen inférieur ou égal à la décennale sèche du même mois. Certaines de ces nappes fortement capacitives à réaction lente (en majorité captives) poursuivent une baisse continue amorcée depuis 4 ans comme :

- les nappes de la vallée du Rhône moyen (nappe de l'Est Lyonnais, nappe de la molasse Miocène du Bas Dauphiné, nappes fluvio-glaciaires de la plaine de Valence, du Garon et de la plaine de Valoire),
- certaines nappes de Bourgogne (nappes de Dijon-sud et du val de Saône),
- certaines nappes du Languedoc (nappe villafranchienne de Mauguio-Lunel, alluvions du Gardon moyen),
- et du Roussillon (nappes pliocènes du Roussillon, alluvions de l'Aude).

La majorité des autres nappes « réactives » (nappes libres : socle, karst, alluvions) en Franche-Comté, Rhône-Alpes et en PACA sont stables voire en hausse au mois de juin, situation exceptionnelle pour la saison.

1.4. Etat des milieux aquatiques associés

Les précipitations de mai et juin ont été très bénéfiques aux écosystèmes aquatiques sur la plus grande partie du bassin. Cependant l'ouverture de certains barrages a créé des dégâts importants sur les bassins de l'Arc, de la basse Isère, de la Durance amont. Par ailleurs des crues morphogènes se sont produites sur la plus grande partie des réseaux alpins (notamment Drac, Romanche, Isère...), dans les Hautes-Alpes et dans les Alpes de Haute-Provence.

Le ROCA a été déclenché dans peu de départements pour la saison en raison de la situation générale favorable rencontrée actuellement grâce aux précipitations de ces 3 derniers mois. Si la situation des cours d'eau était préoccupante dans le Var, les Bouches du Rhône et Aude en mars et avril, celle-ci est en cours d'amélioration en cette fin du mois de juin.

1.5. Situation des principales retenues (voir carte)

Le taux de remplissage des principales retenues d'eau du bassin est exceptionnel pour la période principalement au regard de ces 4 dernières années. Il dépasse les 85 % sur les retenues multi-usages de PACA, de l'Hérault, du bassin du Chasserac et du haut bassin de l'Allier participant tous les deux au soutien d'étiage de l'Ardèche, de Vouglans et du canal de Bourgogne.

Cependant le déficit cumulé des précipitations ces derniers mois dans le Roussillon se répercute sur le taux de remplissage de quelques retenues à usage hydroélectrique dans les Pyrénées-Orientales sur les bassins de l'Agly et le bassin amont de l'Aude.

2. Les mesures de limitation des usages de l'eau sur le bassin Rhône-Méditerranéen

2.1. Les arrêtés-Cadre sécheresse ⁽¹⁾

Les arrêtés cadre approuvant le plan d'action sécheresse départemental ont été réactualisés en 2008 pour les départements du Var en mars, de la Côte d'Or en mai, des Bouches du Rhône et du Vaucluse début Juillet.

Les 21 autres départements du bassin Rhône-Méditerranée bénéficient d'un arrêté cadre sécheresse pris en 2007 pour 8 d'entre eux, en 2006 pour 12 d'entre eux et en 2004 pour la Drôme.

⁽¹⁾ Un **arrêté cadre** relatif à la gestion de crise en situation de sécheresse a pour objectif d'assurer une **planification préalable** des mesures de limitations des prélèvements d'eau des différents usagers basées sur le franchissement de seuils de déclenchement fixés préalablement et suivis à partir de mesures sur le milieu aux points de référence prédéfinis (débit de cours d'eau ou source, niveau piézométrique). Il permet de faciliter la gestion « à chaud » de la crise, de renforcer la coordination au sein d'un bassin versant ainsi que entre bassins versants interdépendants et également de garantir une solidarité s'exerçant de l'amont vers l'aval.

